

**MARCHE N°24FCS06**  
**LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS**  
**POUR LA VILLE ET LE CCAS**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal DEC2020-12-06 du 9 décembre 2020, approuvant la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS relatif notamment à l'acquisition, la location et la maintenance des photocopieurs, et l'adoption de la Convention constitutive,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée pour la location et la maintenance de photocopieurs,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un accord-cadre est conclu avec la société FACTORIA HDF située à BREUIL-LE-VERT (60), 430 route de Paris, représentée par Monsieur Stéphane PUTHON, Directeur Général.

**Article 2 :**

L'accord-cadre est conclu pour un montant maximum annuel de 50.000 €/HT (60.000 €/TTC), sur la base des quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau. Ces prix sont révisibles annuellement selon les modalités prévues au marché.

**Article 3 :**

L'accord-cadre est conclu à compter du 29 juillet 2024 (pour les dix copieurs des écoles), et du 1<sup>er</sup> septembre 2024 (pour les copieurs des autres bâtiments) et se terminera le 30 juin 2025 pour la période initiale, soit une date d'anniversaire au 1<sup>er</sup> juillet. Le contrat est reconductible trois fois un an tacitement, soit une durée maximum de quatre ans.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 29 avril 2024

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :

02 MAI 2024

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT  
Maire de Crépy-en-Valois



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20240429-DEC2024-47-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2024  
Date de réception préfecture : 02/05/2024